

N° 26 06A 21

Rapporteur : Franck GROUSSARD

FINANCES

Budget Ville - Exercice 2025

Compte Administratif

. Adoption

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le vingt-six mai deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle du Parc – Centre Françoise Dolto, sous la présidence de Madame Yvonne DAVID, Conseillère Municipale.

PRÉSENT(E)S : 27

Tony LEPRÊTRE, Franck GROUSSARD, Laurence VAUSSY, Stéphane LEBESNE, Wanda MACDANIEL, Romuald AMI, Marion HAUGUEL, Olivier LE BASTARD, Sylvie CHAPELLE, Ghislain PORET, Sabine SALÉ, Joaquim SOREL, Monique LEVASSEUR, Nicolas ARENSMA, Yvonne DAVID, Josiane FOURNET, Alexy LEPRÊTRE, Alyssia LEBESNE, Ryan MAUROVIC, Clara CHERRIER, Kévin CROCHEMORE, Justine DUCHEMIN, José GUTIERREZ, Faïza ANBAR, Dominique BELLENGER, Josette DUREL, Dominique CHARPENTIER.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ PROCURATION : 2

Céline PROUST à Franck GROUSSARD, Vincent GORAGUER à Marion HAUGUEL.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S SANS PROCURATION : 0

ABSENT(E)S : 0

Votants : 29

Secrétaire de séance :

Laurence VAUSSY

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Mesdames, Messieurs,

Le Compte Administratif de l'exercice 2025 fait apparaître les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	11 166 704,25 €	11 870 044,90 €
	Section d'investissement	2 141 483,37 €	2 101 143,63 €
Report de l'exercice N-1	Report de fonctionnement (002)	-	1 127 120,91 €
	Report d'investissement (001)	697 990,12 €	-
Total (réalisations + reports)		14 006 177,74 €	15 098 309,44 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	407 955,14 €	290 387,01 €
	Total restes à réaliser à reporter	407 955,14 €	290 387,01 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	11 166 704,25 €	12 997 165,81 €
	Section d'investissement	3 247 428,63 €	2 391 530,64 €
	Total cumulé	14 414 132,88 €	15 388 696,45 €

Sous la présidence de Madame Yvonne DAVID, Monsieur Tony LEPRÊTRE s'étant retiré au moment du vote,

En conséquence, et après en avoir délibéré,

VU les articles L. 1612.12 à 1612.14, L. 2121-31 et L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales et ses décrets d'application ;

VU l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics qui leur sont rattachés ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et à leurs établissements publics administratifs ;

VU le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal ;

APRÈS avoir entendu le rapport général de présentation du Compte Administratif de l'exercice 2025 de la Ville d'Harfleur ci-annexé ;

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- d'adopter le Compte Administratif 2025 par Chapitre, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Les montants adoptés correspondent aux sommes portées dans les tableaux intitulés "Vue d'ensemble" figurant dans le document Compte Administratif - Exercice 2025.
- de prendre acte des informations contenues dans les annexes conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Pour : 28

Contre : 0

Ne participe pas au vote : 1 (Tony LEPRÊTRE)

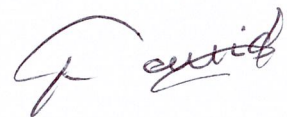
Fait et délibéré les jours et ans sus indiqués

Pour extrait certifié conforme

Laurence VAUSSY
Secrétaire



Yvonne DAVID
Présidente de séance



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.





Conseil Municipal du 1^{er} juin 2026

Compte Administratif 2025

Note synthétique de présentation

Rappel réglementaire

L'article L. 1612-35 du Code Général des Collectivités Territoriales précise : "Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux."

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du Compte Administratif 2025 de la Ville d'Harfleur. Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la Ville.

I - La section de fonctionnement

Le résultat 2025 de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 1 830 461,56 €, déterminé par la différence entre les dépenses et les recettes.

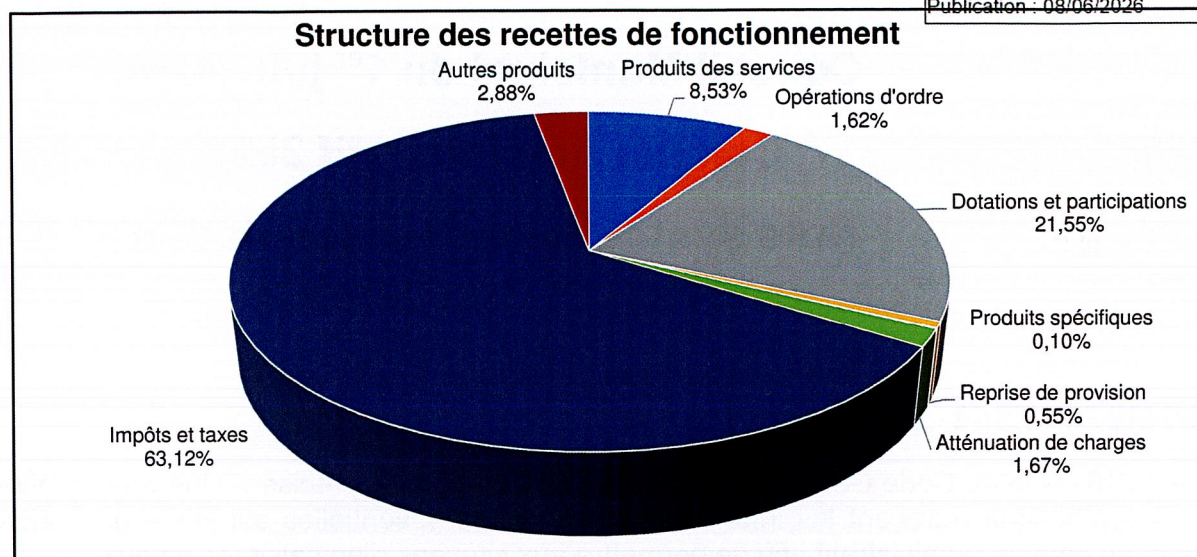
Résultat de Fonctionnement	2022	2023	2024	2025
Résultat de l'exercice	699 456,03 €	920 474,04 €	1 012 065,22 €	703 340,65 €
Résultat antérieur reporté (002)	556 886,11 €	646 566,95 €	1 062 280,27 €	1 127 120,91 €
Excédent de fonctionnement global	1 256 342,14 €	1 567 040,99 €	2 074 345,49 €	1 830 461,56 €

L'exécution budgétaire 2025 fait notamment ressortir un taux de réalisation de 92,26 % en dépenses réelles de fonctionnement (89,29 % en 2024) et de 99,91 % en recettes réelles (98,24 % en 2024).

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 11 870 044,90 € et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024	Évolution	C.A. 2025
013	Atténuation de charges (remb. assurance personnel)	261 396,42 €	-44,54%	144 983,51 €	36,68%	198 162,85 €
70	Produits des services, du domaine (cantines, activités...)	1 055 743,18 €	-8,12%	970 069,54 €	4,35%	1 012 238,42 €
73	Impôts et taxes	7 154 589,55 €	0,89%	7 217 951,71 €	3,80%	7 492 347,32 €
74	Dotations et participations (D.G.F., subventions...)	2 522 808,85 €	1,98%	2 572 771,72 €	-0,59%	2 557 634,47 €
75	Autres produits de gestion courante (revenus immeubles...)	202 102,21 €	79,61%	362 991,75 €	-5,98%	341 272,93 €
76	Produits financiers	50,50 €	6,00%	53,53 €	-18,87%	43,43 €
77	Produits spécifiques (cessions d'immobilisations, annulations...)	10 770,22 €	344,26%	47 847,92 €	-76,28%	11 348,00 €
78	Reprises de provisions semi-budgétaires	0,00 €	-	3 980,00 €	-	65 231,96 €
	Total des opérations réelles	11 207 460,93 €	1,01%	11 320 649,68 €	3,16%	11 678 279,38 €
042	Transfert entre sections	229 435,32 €	76,42%	404 759,77 €	-52,62%	191 765,52 €
	Total des opérations d'ordre	229 435,32 €	76,42%	404 759,77 €	-52,62%	191 765,52 €
	Total des recettes de fonctionnement	11 436 896,25 €	2,52%	11 725 409,45 €	1,23%	11 870 044,90 €



Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté en 2025 de 3,16 %. Elles atteignent ainsi 11 678 279,38 €, soit + 357 629,70 €.

1. Les produits des services et du domaine (chapitre 70)

Les produits des services et du domaine représentent 1 012 238,42 € en 2025, soit 8,67 % des recettes réelles de fonctionnement (8,57 % en 2024). Ce poste est en hausse de 4,35 % (+ 42 168,88 €) par rapport à 2024.

Ce chapitre comprend, notamment, les recettes suivantes :

- concessions et redevances funéraires : 20 653,43 € (11 914,99 € en 2024),
- restauration scolaire (payée par les familles) : 125 780,92 € (167 889,91 € en 2024),
- portage des repas à domicile : 65 207,16 € (56 500,42 € en 2024),
- activités périscolaires et d'animations : 140 570,92 € (153 800,35 € en 2024),
- conventions de portage de repas : 24 040,19 € (19 992,90 € en 2024)
- personnel mis à disposition au C.C.A.S : 372 086,07 € (356 396,58 € en 2024).

Outre la tarification des services à la population, ce chapitre comprend aussi les recettes liées à la convention de services partagés avec la Communauté Urbaine (C.U.) qui évoluent ainsi :

Libellé	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024	Évolution	C.A. 2025
Moyens humains	43 320,00 €	-11,76%	38 224,00 €	8,00%	41 281,92 €	43,68%	59 314,99 €
Autres moyens	27 217,00 €	-44,35%	15 145,00 €	2,14%	15 469,01 €	6,52%	16 478,00 €
Remboursement D.S.I.	18 117,00 €	0,00%	18 117,00 €	-100,00%	0,00 €	-	0,00 €
Total	88 654,00 €	-19,37%	71 486,00 €	-20,61%	56 750,93 €	33,55%	75 792,99 €

Les remboursements de frais par la Communauté Urbaine sont en hausse de 19 042,06 € entre 2024 et 2025 en raison des revalorisations de la convention de services partagés.

2. Impôts et taxes (chapitre 73)

Ce chapitre atteint 7 492 347,32 €, soit une hausse de 274 395,61 € (+ 3,80 %) par rapport au Compte Administratif 2024. Ce poste budgétaire représente 64,16 % des recettes réelles de fonctionnement (63,76 % en 2024).

• **Produit des contributions directes**

Le produit des contributions directes a évolué ainsi :

Libellé	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024	Évolution	C.A. 2025
Taxe d'Habitation	13 055,00 €	332,03%	56 402,00 €	-19,63%	45 328,00 €	-75,85%	10 945,00 €
Taxe sur le foncier bâti	4 428 123,00 €	7,19%	4 746 572,00 €	3,60%	4 917 455,00 €	1,84%	5 008 131,00 €
Taxe sur le foncier non bâti	8 979,00 €	9,66%	9 846,00 €	-4,18%	9 434,00 €	-2,79%	9 171,00 €
Produit des taxes directes	4 450 157,00 €	8,15%	4 812 820,00 €	3,31%	4 972 217,00 €	1,13%	5 028 247,00 €
Surtaxe sur les logements vacants	15 422,00 €	39,14%	21 458,00 €	53,24%	32 883,00 €	-29,23%	23 271,00 €
Rôles supplémentaires	45 922,00 €	-51,38%	22 329,00 €	-31,46%	15 304,00 €	-54,94%	6 896,00 €
Produits des contributions directes	4 511 501,00 €	7,65%	4 856 607,00 €	3,37%	5 020 404,00 €	0,76%	5 058 414,00 €

Le produit des contributions directes a progressé de 0,76 %, soit + 38 010 € par rapport à 2024 en raison notamment de l'augmentation des bases de fiscalité de + 1,70 % décidé par l'État dans la Loi de Finances de 2025 et de la baisse de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires suite à une surévaluation en 2024 par les services fiscaux.

• **Produits de la fiscalité indirecte**

Les principales recettes de fiscalité indirecte dont le montant varie en fonction du contexte économique et du nombre de redevables sont les suivantes :

- Taxe additionnelle aux droits de mutation : 194 176 € (137 974 € en 2024),
- Accise sur l'électricité : 140 822,80 € (149 621,29 € en 2024),
- Droits de place (marchés et fête foraine) : 14 395,05 € (21 809,20 € en 2024),
- Fond National de Garantie de Ressources (versé par l'État) : 294 771 € (identique 2024).

Les recettes en provenance de la Communauté Urbaine se sont élevées à 1 666 807,16 €, soit une augmentation de 8,68 %.

Libellé	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024	Évolution	C.A. 2025
Dotation de Solidarité Communautaire	1 466 240,00 €	4,60%	1 533 640,00 €	0,00%	1 533 640,00 €	0,00%	1 533 640,00 €
Attribution de compensation Taxe Professionnelle	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	133 167,16 €
Total	1 466 240,00 €	4,60%	1 533 640,00 €	0,00%	1 533 640,00 €	8,68%	1 666 807,16 €

En 2025, la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole a voté une stabilisation de la DSC à la hauteur de 2023, soit 1 533 640 €.

Par ailleurs, en raison de la mise en place du régime harmonisé de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et du lissage des écarts de taux sur 4 ans décidé par la Communauté Urbaine, les attributions de compensation afférentes à la compétence de gestion des déchets ont été modifiées. Ainsi en 2025, Harfleur a perçu une attribution de compensation positive à hauteur de 133 167,16 €.

3. **Dotations et participations (chapitre 74)**

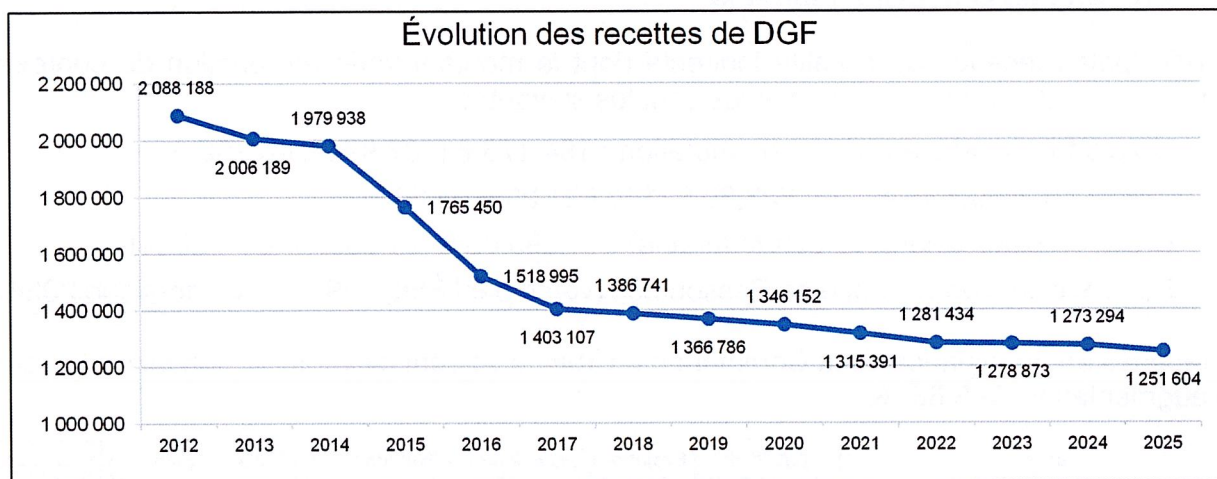
Les recettes du chapitre 74 comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), la Dotation de Compensation de Taxe Professionnelle (DCRTP), les compensations d'État sur les exonérations fiscales et les autres dotations. Les participations regroupent les subventions perçues (exemple de la subvention de l'État sur les emplois aidés).

Le chapitre 74 représente 21,90 % des recettes réelles de fonctionnement (22,73 % en 2024). Il atteint 2 557 634,47 €, soit une baisse de 15 137,25 € (- 0,59 %) par rapport au Compte Administratif 2024.

Évolution des dotations de l'État

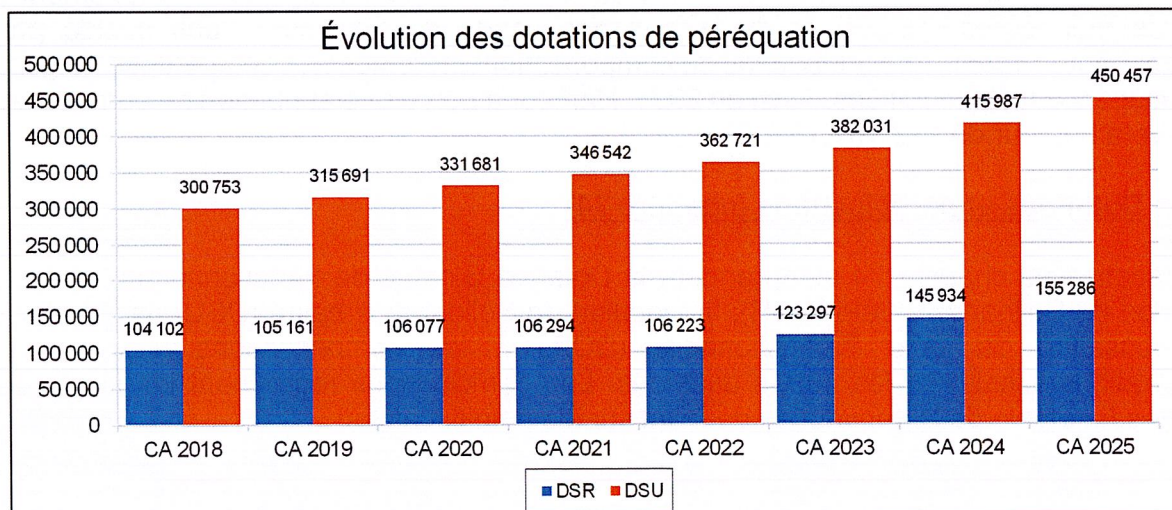
Libellé	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024	Évolution	C.A. 2025
Dotation Globale de Fonctionnement	1 281 434,00 €	-0,20%	1 278 873,00 €	-0,44%	1 273 294,00 €	-1,70%	1 251 604,00 €
Dotation de Solidarité Rurale	106 223,00 €	16,07%	123 297,00 €	18,36%	145 934,00 €	6,41%	155 286,00 €
Dotation de Solidarité Urbaine	362 721,00 €	5,32%	382 031,00 €	8,89%	415 987,00 €	8,29%	450 457,00 €
Dotation Nationale de Péréquation	0,00 €	-	0,00 €	-	14 676,00 €	20,00%	17 611,00 €
Dotation aux élus locaux	0,00 €	-	0,00 €	-	163,00 €	0,00%	163,00 €
Dotation Compensation T.P.	145 601,00 €	0,00%	145 601,00 €	-2,63%	141 773,00 €	-48,28%	73 332,00 €
Compensation exonérations T.F.	35 118,00 €	4,16%	36 579,00 €	5,83%	38 711,00 €	7,39%	41 573,00 €
Total	1 931 097,00 €	1,83%	1 966 381,00 €	3,26%	2 030 538,00 €	-2,00%	1 990 026,00 €

On peut constater la poursuite de la baisse régulière de la DGF. Ainsi, en 2025, nous avons perçu 1 251 604 €, soit - 21 690 € (- 1,70 %) par rapport au Compte Administratif 2024.



En 2025, la commune est restée éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine. En étant classée au 42^{ème} rang des communes éligibles (47^{ème} en 2024), la Ville a pu percevoir 450 457 €, soit + 34 470 € (+ 8,29 %) par rapport à 2024.

Notre Dotation de Solidarité Rurale (fraction Péréquation) progresse de 9 352 €, soit + 6,41 % pour atteindre 155 286 €.



Le chapitre 74 regroupe aussi :

- le FCTVA : 21 332,14 € (7 670,61 € en 2024),
- le Fonds Départemental de Taxe Professionnelle : 62 133 € (69 492 € en 2024).

4. Les autres recettes (chapitre 013, 75, 76 et 77)

Elles comprennent notamment, les atténuations de charges, les produits de gestion courante, les produits spécifiques...

En 2025, ces recettes atteignent 616 059,17 €, soit une augmentation de 56 202,46 € (+ 10,04 %) par rapport au C.A. 2024 (559 856,71 €).

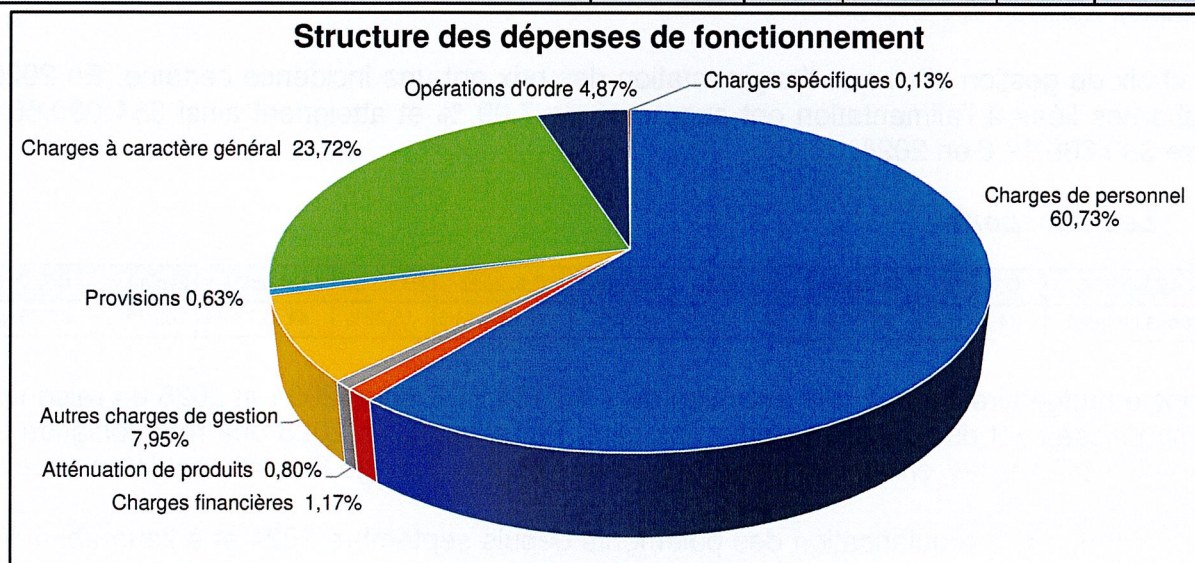
Cette évolution provient essentiellement :

- du remboursement de l'assurance du personnel : 162 276,68 €, soit + 26 334,13 € (+ 19,37 %) par rapport au C.A. 2024 (135 942,55 €),
- des autres produits de gestion courante (revenus des immeubles, remboursement d'assurance, avoir sur facture...) : 341 272,93 € (362 991,75 € en 2024),
- des cessions d'immobilisations : 11 348 € (42 000 € en 2024), soit - 30 652 €,
- des reprises sur provisions constituées : 65 231,96 € (3 980 € en 2024).

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 11 166 704,25 € et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024	Évolution	C.A. 2025
011	Charges à caractère général (activités, alimentation...)	2 215 068,43 €	5,96%	2 347 183,54 €	12,83%	2 648 426,49 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 601 490,44 €	2,44%	6 762 385,35 €	0,29%	6 781 982,28 €
014	Atténuation de produits (FPIC, attribution de compensation...)	280 987,27 €	-61,05%	109 435,34 €	-18,83%	88 834,00 €
65	Autres charges de gestion courante	674 768,62 €	-6,59%	630 268,89 €	40,82%	887 533,04 €
66	Charges financières (intérêts des emprunts)	144 310,60 €	-3,31%	139 537,98 €	-6,10%	131 025,73 €
67	Charges spécifiques (bourses et prix, titres annulés...)	103 592,46 €	-99,34%	680,70 €	2070,00%	14 771,21 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	15 000,00 €	149,33%	37 400,00 €	87,51%	70 128,06 €
	Total des opérations réelles	10 035 217,82 €	-0,08%	10 026 891,80 €	5,94%	10 622 700,81 €
042	Transfert entre sections	481 204,39 €	42,65%	686 452,43 €	-20,75%	544 003,44 €
	Total des opérations d'ordre	481 204,39 €	42,65%	686 452,43 €	-20,75%	544 003,44 €
	Total des dépenses de fonctionnement	10 516 422,21 €	1,87%	10 713 344,23 €	4,23%	11 166 704,25 €



Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 10 622 700,81 €, soit une augmentation de 595 809,01 € (+ 5,94 %) par rapport à 2024.

1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général représentent les dépenses relatives à l'entretien des terrains, des biens meubles et immeubles, des réparations, des locations, des fluides, carburants, alimentation, assurances, impôts et prestations de services nécessaires au bon fonctionnement du service public.

Ces charges représentent 24,93 % des dépenses réelles de fonctionnement (23,41 % en 2024) et 23,72 % des dépenses totales (21,91 % en 2024). Elles ont connu une augmentation de 12,83 %, soit + 301 242,95 € en 2025.

• *Les dépenses de fluides*

Libellé	C.A. 2021	Évolution	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024	Évolution	C.A. 2025
Eau et assainissement	20 049,19 €	83,20%	36 730,20 €	16,79%	42 897,08 €	-1,17%	42 393,33 €	-2,58%	41 301,62 €
Energie - Électricité	198 298,67 €	4,40%	207 023,38 €	31,46%	272 161,76 €	16,23%	316 323,66 €	-18,00%	259 372,62 €
Combustibles (chauffage)	194 551,22 €	133,72%	454 702,02 €	-16,37%	380 278,49 €	-35,90%	243 753,15 €	27,27%	310 216,91 €
Carburants	36 625,67 €	16,05%	42 503,18 €	-3,21%	41 137,81 €	0,53%	41 356,80 €	-8,60%	37 798,54 €
Total	449 524,75 €	64,83%	740 958,78 €	-0,61%	736 475,14 €	-12,58%	643 826,94 €	0,76%	648 689,69 €

Les travaux d'économie d'énergie réalisés par notre commune depuis plusieurs années ainsi que notre plan de sobriété énergétique ont permis de contenir l'évolution de nos dépenses en 2025. Ainsi malgré l'augmentation du taux de TVA (de 5,5 % à 20 % depuis l'été 2025), les charges liées aux fluides (648 689,69 €) ne connaissent une hausse que de 0,76 % par rapport au C.A. 2024, soit + 4 862,75 €.

• *Les dépenses d'alimentation*

Libellé	C.A. 2021	Évolution	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024	Évolution	C.A. 2025
Alimentation	339 716,66 €	7,99%	366 874,51 €	-8,47%	335 781,99 €	-1,52%	330 666,19 €	7,09%	354 099,65 €

En 2025, la ville a continué à proposer une alimentation saine et accessible à toutes et à tous, en accentuant son travail avec les groupements de commandes locaux et bio. Ainsi 36 % de nos achats se font en bio, 60 % sont durables et de qualité. Pour les produits de la mer, 100 % de nos achats ont l'écolabel pêche durable.

Nos choix de gestion ainsi que l'augmentation des prix ont une incidence certaine. En 2025, les charges liées à l'alimentation ont augmenté de 7,09 % et atteignent ainsi 354 099,65 € contre 330 666,19 € en 2024.

• *Les transports*

Libellé	C.A. 2021	Évolution	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024	Évolution	C.A. 2025
Transports collectifs	34 778,51 €	53,77%	53 479,29 €	-8,59%	48 883,18 €	-15,87%	41 127,12 €	109,79%	86 281,39 €

Ce poste budgétaire connaît une évolution de + 45 154,27 € entre 2024 et 2025 en raison du surenchérissement du coût de location des cars. Par ailleurs, en 2025 une renégociation du contrat avec Transdev, chargé du transport scolaire pour le Collège Picasso, est intervenue.

Cela a conduit à la régularisation des paiements depuis septembre 2024 et à l'augmentation programmée sur trois ans du coût journalier des transports.

2. Les dépenses de personnel (chapitre 012)

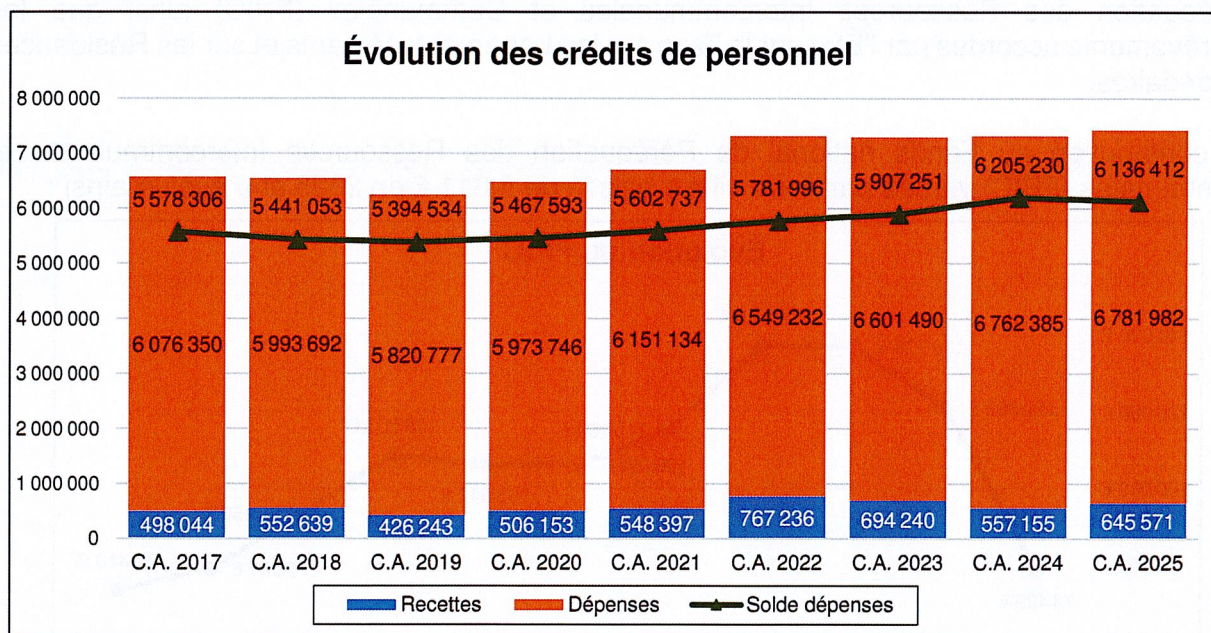
Personnel	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024	Évolution	C.A. 2025
Total des dépenses	6 549 232,34 €	0,80%	6 601 490,44 €	2,44%	6 762 385,35 €	0,29%	6 781 982,28 €
Total des recettes	767 236,38 €	-9,51%	694 239,90 €	-19,75%	557 155,37 €	15,87%	645 570,64 €
Dépenses nettes	5 781 995,96 €	2,17%	5 907 250,54 €	5,04%	6 205 229,98 €	-1,11%	6 136 411,64 €

Concernant les dépenses de personnel, celles-ci se sont élevées à 6 781 982,28 €, soit une augmentation de 19 596,93 € (+ 0,29 %) par rapport à 2024. Ce résultat tient compte de l'absorption des dépenses imposées par l'État (augmentation du taux de la C.N.R.A.C.L.) ainsi que de l'évolution naturelle de la carrière des agents.

Les recettes de ce chapitre (remboursement d'assurance, remboursements de mise à disposition de personnel) augmentent de 15,87 %, soit + 88 415,27 €.

Cette évolution provient des recettes liées aux emplois aidés recrutés par la ville pour 20 456,02 € (0 € en 2024) ainsi que de la hausse des remboursements de l'assurance du personnel (+ 26 334,13 €, soit + 19,37 %) et des mises à disposition de personnel (+ 8,55 %, soit + 35 225,54 €).

Au total, les dépenses nettes consacrées au chapitre du personnel évoluent de - 1,11 %, soit une diminution de 68 818,34 €.



Au 31 décembre 2025, le tableau des effectifs de la Ville comportait 138 postes ouverts dont 126 de pourvus. A la fin 2024, le tableau des effectifs comportait 137 postes ouverts dont 133 de pourvus. L'écart provient en grande partie du différé entre les vacances de postes et les recrutements.

3. Les charges de gestion courantes (chapitre 65)

Les charges de gestion courante passent de 630 268,89 € en 2024 à 887 533,04 € en 2025, soit une hausse de 40,82 % (+ 257 264,15 €). Ce chapitre représente 8,36 % des dépenses réelles de fonctionnement (6,29 % en 2024).

Ce chapitre retrace notamment les dépenses suivantes :

- contribution au SIEHGO : 41 250 € (identique en 2024),
- versement des indemnités et cotisations des élus : 137 081,94 € (137 717,68 € en 2024),
- subventions de fonctionnement aux associations : 328 603,73 € (176 171,78 € en 2024),
- subvention au CCAS pour 242 233,13 € (210 700 € en 2024).

L'écart entre les subventions versées en 2024 et 2025 s'explique notamment par :

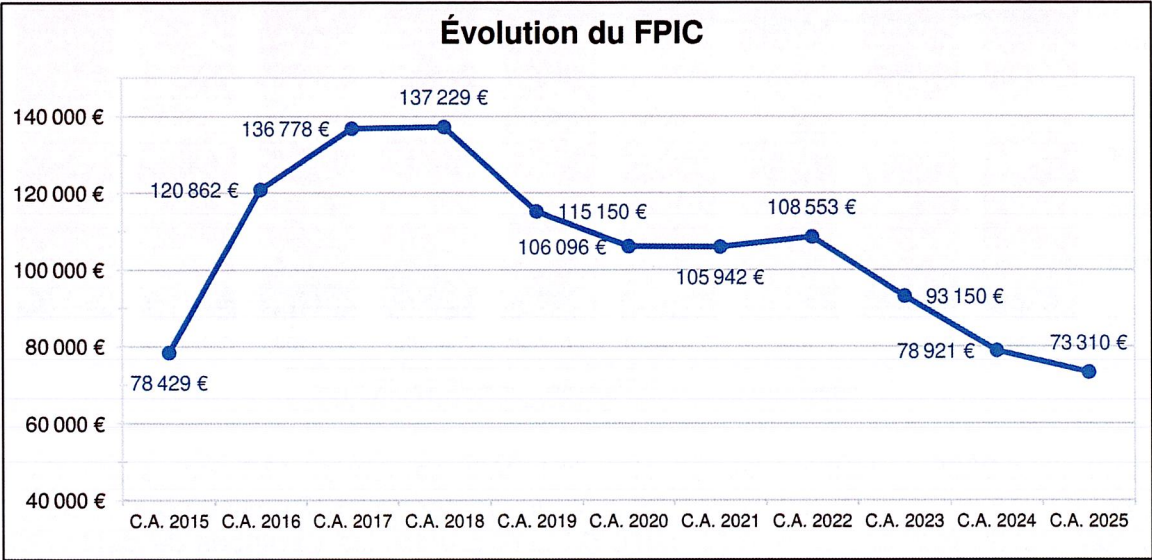
- l'évolution de la subvention au CCAS (+ 31 533,13 €) lui permettant ainsi de concourir à l'équilibre du Budget de la Résidence des 104 et d'intervenir en accompagnement des familles harfleuraises rencontrant des difficultés financières.
- une attribution de subvention à l'association Enfance pour Tous en hausse de 185 825,50 € en raison de la régularisation du contentieux avec eux qui s'est soldé par le versement du solde des subventions de 2023 (41 857,50 €) et 2024 (67 040 €).

4. Atténuation de produits (chapitre 014)

Le chapitre 014 (88 834 €) qui est en diminution par rapport à l'exercice 2024 de 20 601,34 €, ne représente que 0,84 % des dépenses réelles de fonctionnement (1,09 % en 2024).

Ce chapitre comprend les dépenses liées à la fiscalité transférée soit le Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) ainsi que les dégrèvements accordés par l'État sur la Taxe sur les Logements Vacants et sur les Résidences secondaires.

La contribution au Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) versée par notre ville a baissé de 5 611 € en 2025 et a évolué ainsi :



5. Charges financières (chapitre 66)

	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024	Évolution	C.A. 2025
Intérêts versés	133 362,88 €	2,33%	136 465,77 €	8,11%	147 532,01 €	-5,10%	140 003,20 €
ICNE	-102 325,82 €	-107,67%	7 844,83 €	-201,90%	-7 994,03 €	12,30%	-8 977,47 €
Total	31 037,06 €	364,96%	144 310,60 €	-3,31%	139 537,98 €	-6,10%	131 025,73 €

En évoluant de - 5,10 % (- 7 528,81 €), les intérêts de notre dette évoluent conformément aux prévisions établies en 2020 lors du reprofilage effectué. Les charges financières totales s'élèvent à 131 025,73 € soit - 8 512,25 € par rapport au Compte Administratif 2024.

6. Ratios financiers

	C.A. 2020	C.A. 2021	C.A. 2022	C.A. 2023	C.A. 2024	C.A. 2025
Marge d'autofinancement	93,78 %	95,16 %	95,21 %	94,05 %	93,13 %	97,05 %
Taux de charges fixes	61,30 %	62,16 %	61,08 %	60,12 %	61,04 %	59,27 %

L'évolution de la section de fonctionnement permet le calcul de deux ratios financiers :

- a. la Marge d'autofinancement¹ : Ce ratio mesure la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée. A contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.

Il s'établit en 2025 à 97,05 % et est donc en dégradation par rapport à 2024 (93,03 %). Le ratio de la strate nationale est à 89,70 % en 2024 (dernier chiffre disponible).

- b. le Taux de charges fixes² s'établit à 59,27 % contre 61,04 % en 2024, soit une amélioration du ratio.

II - La section d'investissement

Le résultat 2025 de la section d'investissement fait apparaître un déficit de 738 329,86 €, déterminé par la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement.

Résultat d'investissement	2022	2023	2024	2025
Résultat de l'exercice	619 662,61 €	73 850,82 €	- 181 593,94 €	- 40 339,74 €
Résultat antérieur reporté (001)	- 1 209 909,61 €	- 590 247,00 €	- 516 396,18 €	- 697 990,12 €
Solde global d'exécution	- 590 247,00 €	- 516 396,18 €	- 697 990,12 €	- 738 329,86 €

L'exécution budgétaire 2025 fait notamment ressortir un taux de réalisation de 73,15 % en dépenses réelles (73,11 % en 2024) et de 80,61 % en recettes réelles (84,73 % en 2024).

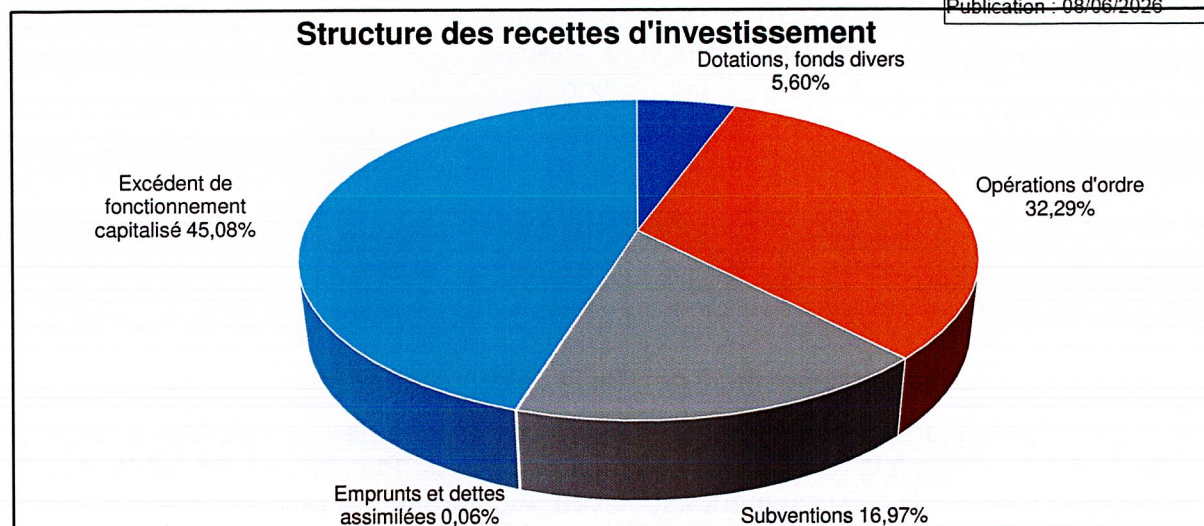
A. Les recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 2 101 143,63 € et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024	Évolution	C.A. 2025
10	Dotations, fonds divers et réserves	113 729,81 €	-33,42%	75 716,38 €	55,42%	117 679,20 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	609 775,19 €	-17,22%	504 760,72 €	87,66%	947 224,58 €
13	Subventions d'investissement reçues	376 353,73 €	-79,41%	77 494,81 €	360,14%	356 582,41 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 112,00 €	40475,07%	451 194,80 €	-99,71%	1 293,00 €
	Total des opérations réelles	1 100 970,73 €	0,74%	1 109 166,71 €	28,27%	1 422 779,19 €
040	Transfert entre sections	481 204,39 €	42,65%	686 452,43 €	-20,75%	544 003,44 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	-	65 542,55 €	105,00%	134 361,00 €
	Total des opérations d'ordre	481 204,39 €	56,27%	751 994,98 €	-9,79%	678 364,44 €
	Total des recettes d'investissement	1 582 175,12 €	17,63%	1 861 161,69 €	12,89%	2 101 143,63 €

¹ Marge d'autofinancement = Dépenses réelles de fonctionnement + annuité de la dette rapportées aux Recettes réelles de fonctionnement

² Taux de charges fixes = dépenses de personnel + intérêts de la dette rapportés aux Recettes réelles de fonctionnement



Les recettes totales d'investissement sont en augmentation de 12,89 %, soit + 239 981,94 €, en raison notamment de la hausse des subventions reçues (+ 279 087,60 €).

1. Les dotations et fonds divers (chapitre 10)

Ce chapitre qui représente 74,85 % des recettes réelles d'investissement (52,33 % en 2024) comprend les recettes suivantes :

- le FCTVA : 113 708,40 €, soit une hausse de 60,18 % (+ 42 720,19 €),
- la Taxe d'aménagement : 3 970,80 € en baisse de 1 657,37 € (- 35,05 %),
- l'excédent de fonctionnement capitalisé : 947 224,58 € (504 760,72 € en 2024).

2. Les subventions d'investissement reçues (chapitre 13)

Ce sont les subventions accordées par nos partenaires financiers. Ce chapitre s'établit à 356 582,41 € en 2025 contre 77 494,81 € en 2024 soit une évolution de 279 087,60 €.

3. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024	Évolution	C.A. 2025
Cautions reçues	457,20 €	143,22%	1 112,00 €	7,45%	1 194,80 €	8,22%	1 293,00 €
Refinancement de dette	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €
Emprunt souscrit	0,00 €	-	0,00 €	-	450 000,00 €	-100,00%	0,00 €

Les cautions reçues proviennent des logements, garages et bâtiments que nous louons. Leur montant total est par nature fluctuant d'une année sur l'autre puisque dépendant des nouvelles locations. Ainsi, les cautions reçues en 2025 sont en hausse de 8,22 %, soit + 98,20 €.

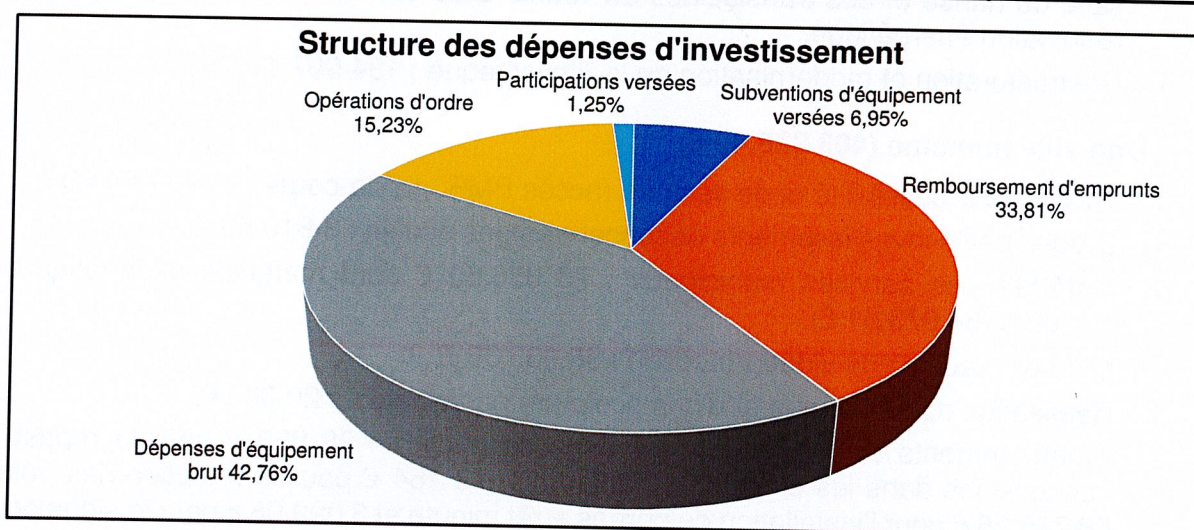
4. Les restes à réaliser de recettes

Les restes à réaliser de 2025 s'élèvent 290 387,01 €. Il s'agit notamment des Fonds de Concours de la Communauté Urbaine à percevoir pour un montant global de 192 147,18 €, ainsi que des subventions du Département de Seine Maritime (47 905,61 €) et de l'État (DETR, pour 46 639,62 €).

B. Les dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 2 141 483,37 € et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024	Évolution	C.A. 2025
20	Immobilisations incorporelles (frais études, logiciels...)	26 862,44 €	47,67%	39 667,56 €	-87,82%	4 831,20 €
204	Subventions d'équipement versées	162 636,50 €	-1,50%	160 196,97 €	-7,15%	148 750,72 €
21	Immobilisations corporelles (terrains, matériels, mobiliers)	396 784,23 €	60,78%	637 937,86 €	21,13%	772 724,07 €
23	Immobilisations en cours (travaux, construc.)	125 135,14 €	-35,94%	80 157,15 €	72,46%	138 241,91 €
16	Remboursement d'emprunts (capital des emprunts)	567 470,67 €	10,61%	627 693,77 €	15,34%	724 008,95 €
26	Participations et créances rattachées	0,00 €	-	26 800,00 €	0,00%	26 800,00 €
	Total des opérations réelles	1 278 888,98 €	22,95%	1 572 453,31 €	15,45%	1 815 356,85 €
040	Transfert entre sections	229 435,32 €	76,42%	404 759,77 €	-52,62%	191 765,52 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	-	65 542,55 €	105,00%	134 361,00 €
	Total des opérations d'ordre	229 435,32 €	104,98%	470 302,32 €	-30,66%	326 126,52 €
	Total des dépenses d'investissement	1 508 324,30 €	35,43%	2 042 755,63 €	4,83%	2 141 483,37 €



Les dépenses totales d'investissement sont en augmentation de 4,83 %. Elles sont en progression de 98 727,74 € et atteignent ainsi 2 141 483,37 € (2 042 755,63 € en 2024). Hors remboursement du capital des emprunts, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent en 2025 à 1 093 099,65 € (944 874,79 € en 2024) et sont en croissance de 15,69 %.

1. Remboursement de la dette (chapitre 16)

	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024	Évolution	C.A. 2025
Capital des emprunts	535 397,03 €	5,78%	566 361,70 €	10,81%	627 578,52 €	15,09%	722 257,20 €
Cautionnement versés	962,38 €	15,23%	1 108,97 €	-89,61%	115,25 €	1419,96%	1 751,75 €
Total	536 359,41 €	5,80%	567 470,67 €	10,61%	627 693,77 €	15,34%	724 008,95 €

Le remboursement en capital de la dette s'établit à 722 257,20 € (627 578,52 € en 2024), soit une augmentation de 94 678,68 € par rapport au Compte Administratif 2024 (+ 15,09 %).

Le remboursement des cautions a augmenté de 1 636,50 € pour atteindre 1 751,75 € en 2025 contre 115,25 € en 2024.

2. Dépenses d'équipement brut (chapitre 20, 21 et 23)

Les dépenses d'équipement sont composées des achats de biens meubles (mobiliers, véhicules, matériels divers) ainsi que des travaux et constructions.

Les dépenses d'équipement brut (915 797,18 €) représentent 109,69 € par habitant. Elles se décomposent ainsi :

- 138 241,91 € pour des travaux d'aménagement et constructions,
- 772 724,07 € pour des acquisitions de biens et de matériels,
- 4 831,20 € pour des frais d'études ou logiciels.

Les principales dépenses d'équipement de 2025 ont été :

- **Émergence d'une ville durable (316 356,39 €)**
 - Renouvellement flotte de véhicules : 94 100,04 €,
 - Rénovation énergétique - Transition Led bâtiments et remplacements des menuiseries : 77 280,68 €,
 - Complexe Maurice Thorez : 5 424,50 € pour la réfection des toitures du Dojo, de la salle de danse et des translucides du Tennis Club et 4 554 € d'étude préalable à la rénovation énergétique,
 - Restructuration et modernisation de la Bibliothèque : 134 997,17 €.
- **Une ville humaine (403 928,40 €)**
 - Travaux d'accessibilité et de sécurité (accès PMR, garde-corps...) : 43 664,69 €,
 - Crédits petits investissements déconcentrés des écoles : 3 816,53 €,
 - Matériels des services municipaux : 76 656,60 € dont matériels informatiques et copieurs (64 073,61 €),
 - Mise en place d'une vidéoprotection : 85 833,36 €,
 - Réalisation d'une fresque et d'une sculpture participative : 20 000 €,
 - Aménagements et pacification des espaces publics : 38 958 € pour la reprise de concessions dans les cimetières harfleurais, 73 164 € pour la réfection des voiries, 58 735,26 € pour l'installation de bornes arrêt minute et 3 099,96 € pour la signalétique notamment de sécurité routière.
- **Valorisation de la Ville (171 782,66 €)**
 - Église Saint Martin (protection du portail nord et toiture de la sacristie) : 73 177,29 €,
 - Aménagement des locaux de la crèche au Pôle de Beaulieu : 47 926,80 €,
 - Gestion patrimoniale (travaux de réfection de toiture et de charpente, de rénovation dans les écoles...) : 50 678,57 €.

3. Subventions d'équipement versées (chapitre 204)

Ce chapitre qui atteint 148 750,72 € est en baisse de 11 446,25 € par rapport au réalisé de 2024 (- 7,15 %). Il comprend :

- l'attribution de compensation versée à la Communauté Urbaine au titre de la voirie et de l'éclairage public : 144 114 €,
- les aides à la rénovation de façades : 3 947,12 € (15 482,67 € en 2024),
- les aides à l'enseigne : 389,60 € (600 € en 2024),
- les aides à l'installation de commerce : 300 €.

4. Les participations

En 2025, nous avons réglé 26 800 € correspondant au 2^{ème} versement de notre prise de participation à l'Agence France Locale - La banque des collectivités.

5. Les restes à réaliser de dépenses

Les restes à réaliser s'élèvent à 407 955,14 €. Il s'agit de sommes engagées (commandes en cours, marchés signés) mais non encore payées puisque les prestations n'étaient pas entièrement exécutées ou que les factures n'étaient pas arrivées au 31 décembre 2025. Cela comprend notamment :

- les travaux de réhabilitation de divers bâtiments municipaux (8 308,73 € pour le changement de radiateurs et la régulation à distance, 15 315,66 € pour l'Église Saint Martin, 35 228,70 € pour le changement de menuiseries, 23 150,02 € pour la réparation de la toiture de l'Hôtel de Ville...),
- les travaux de raccordement au réseau de chaleur urbain (Groupe scolaire André Gide et Pôle Beaulieu) : 48 000 €,
- l'acquisition d'un camion frigorifique et de matériels pour le service Restauration : 103 612,15 €,
- l'acquisition de matériels informatique : 11 500,66 €,
- la transition LED de l'éclairage public : 80 121,07 €.

III - Les soldes intermédiaires de gestion

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser la situation financière de notre commune.

L'épargne brute (autrement appelée capacité d'autofinancement) est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle. Ce flux dégagé chaque année permet de rembourser le capital des emprunts et de couvrir en totalité ou en partie les investissements.

L'épargne nette est égale à l'épargne brute de laquelle on déduit le remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

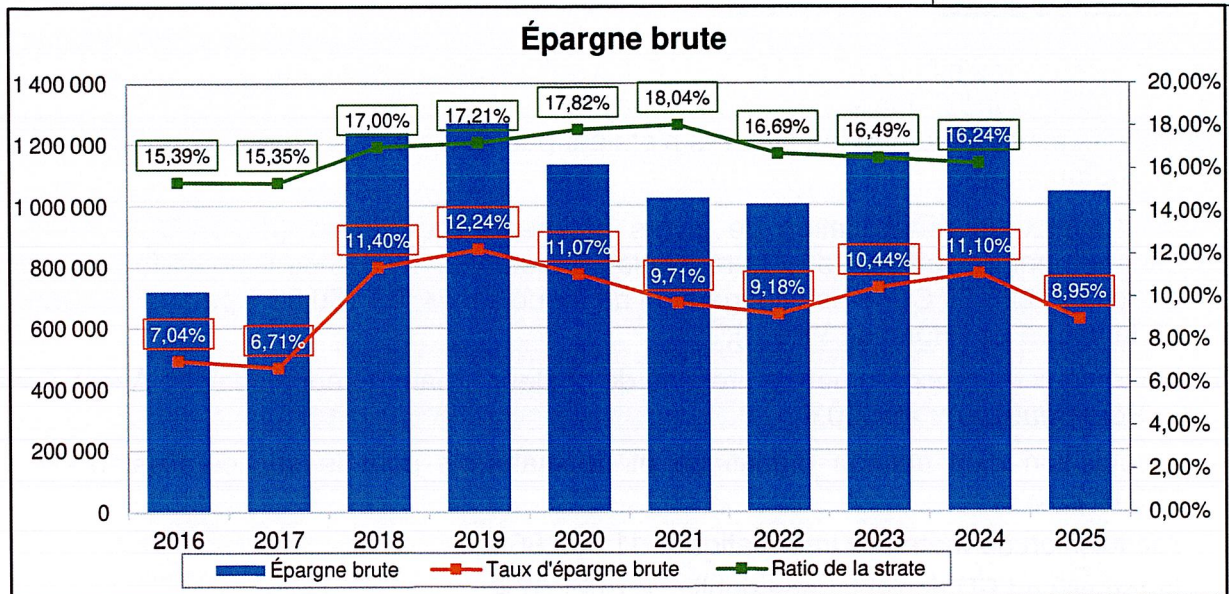
	C.A. 2021	C.A. 2022	C.A. 2023	C.A. 2024	C.A. 2025
Épargne de gestion	1 343 562,52 €	1 138 044,97 €	1 306 388,88 €	1 399 289,89 €	1 184 233,77 €
Intérêts de la dette	318 884,72 €	133 362,88 €	136 465,77 €	147 532,01 €	140 003,20 €
Épargne brute	1 024 677,80 €	1 004 682,09 €	1 169 923,11 €	1 251 757,88 €	1 044 230,57 €
Capital dette	495 708,43 €	535 397,03 €	566 361,70 €	627 578,52 €	722 257,20 €
Épargne nette	528 969,37 €	469 285,06 €	603 561,41 €	624 179,36 €	321 973,37 €

L'année 2025 s'est terminée avec une régression de nos épargnes en raison de la réalisation de nombreux projets. L'épargne brute atteint 1 044 230,57 € en 2025. L'épargne nette s'élève à 321 973,37 € contre 624 179,36 € en 2024, soit une diminution de 48,42 % (- 302 205,99 €).

Le taux d'épargne brute correspond à l'épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

	C.A. 2020	C.A. 2021	C.A. 2022	C.A. 2023	C.A. 2024	C.A. 2025
Taux d'épargne brute	11,07 %	9,71 %	9,18 %	10,44 %	11,10 %	8,95 %
Ratio de la strate	17,82 %	18,04 %	16,69 %	16,49 %	16,24 %	n.d.

Le taux d'épargne brute s'établit à 8,95 % en 2025 contre 11,10 % en 2024. Le dernier ratio de la strate disponible est à 16,24 %.



IV - L'endettement

	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024	Évolution	C.A. 2025
Encours au 31/12	9 482 721,58 €	-5,97%	8 916 359,88 €	-1,99%	8 738 781,36 €	-8,26%	8 016 524,16 €
Capital des emprunts	535 397,03 €	5,78%	566 361,70 €	10,81%	627 578,52 €	15,09%	722 257,20 €
Intérêts de la dette	133 362,88 €	2,33%	136 465,77 €	8,11%	147 532,01 €	-5,10%	140 003,20 €
Annuité de la dette	668 759,91 €	5,09%	702 827,47 €	10,28%	775 110,53 €	11,24%	862 260,40 €

1. L'encours de la dette

Avec les remboursements effectués en 2025, notre encours (capital restant dû) est passé de 8 738 781,36 € au 31 décembre 2024 à 8 016 524,16 € au 31 décembre 2025, soit une baisse de 8,26 %.

Au 31 décembre 2025, la structure de la dette est constituée à 90,87 % d'emprunts en taux fixe et à 9,13 % de prêts en taux variable.

La dette de la commune se répartit principalement autour de la SFIL CAFFIL (68,29 %) et de la CACIB ex BFT Crédit Agricole (13,95%).

À noter également que tous nos contrats de prêts sont des produits classés en A1 selon la charte Gissler soit le classement le plus sécurisé en termes de typologie d'emprunts et d'indices.

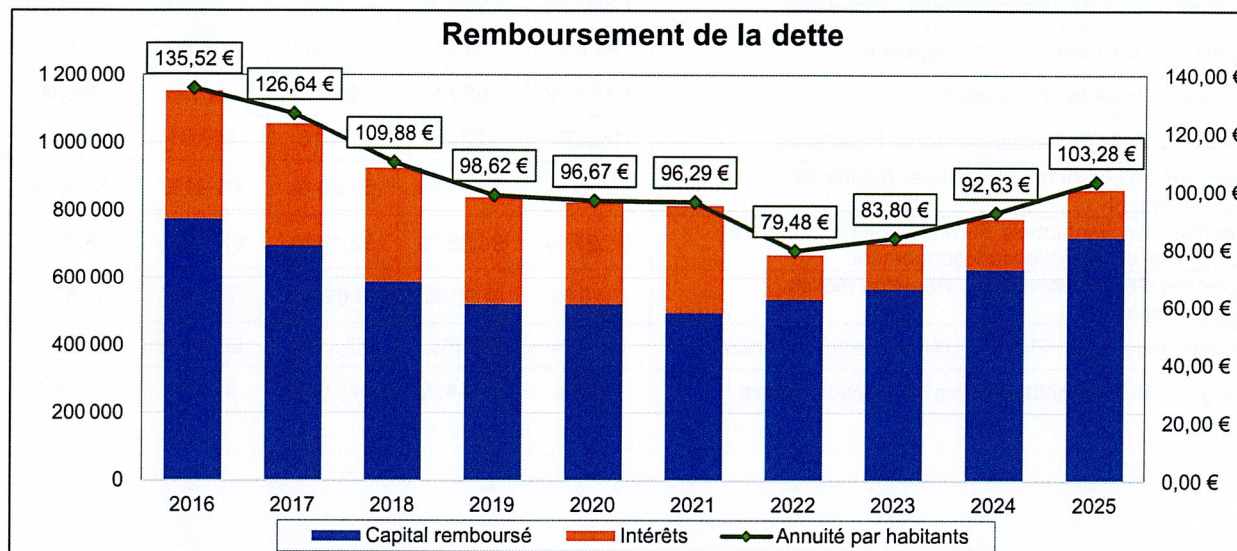
2. Évolution de l'annuité de la dette

L'annuité (capital + intérêts annuels sans ICNE) a progressé de 11,24 % (+ 87 149,87 €) par rapport au C.A. 2024 pour se situer à 862 260,40 €. La ventilation de l'annuité de la dette en euro par habitant évolue de la façon suivante :

	C.A. 2020	C.A. 2021	C.A. 2022	C.A. 2023	C.A. 2024	C.A. 2025
Capital des emprunts	61,15 €	58,60 €	63,63 €	67,53 €	75,00 €	86,51 €
Intérêts de la dette	35,52 €	37,69 €	15,85 €	16,27 €	17,63 €	16,77 €
Annuité de la dette	96,67 €	96,29 €	79,48 €	83,80 €	92,63 €	103,28 €

Le ratio de l'annuité de la dette par habitant est en hausse et s'établit à 103,28 €, nous situant un peu au-dessus du ratio de la strate (102 € en 2024 dernière année de statistique disponible). Pour rappel, en 2014, ce ratio s'élevait, pour notre commune, à 197 € par habitant. Il convient de noter que ce ratio fluctue également en fonction de la population INSEE constatée (8 349 habitants en 2025 contre 8 368 habitants en 2024).

Le graphique ci-après permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette. L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.



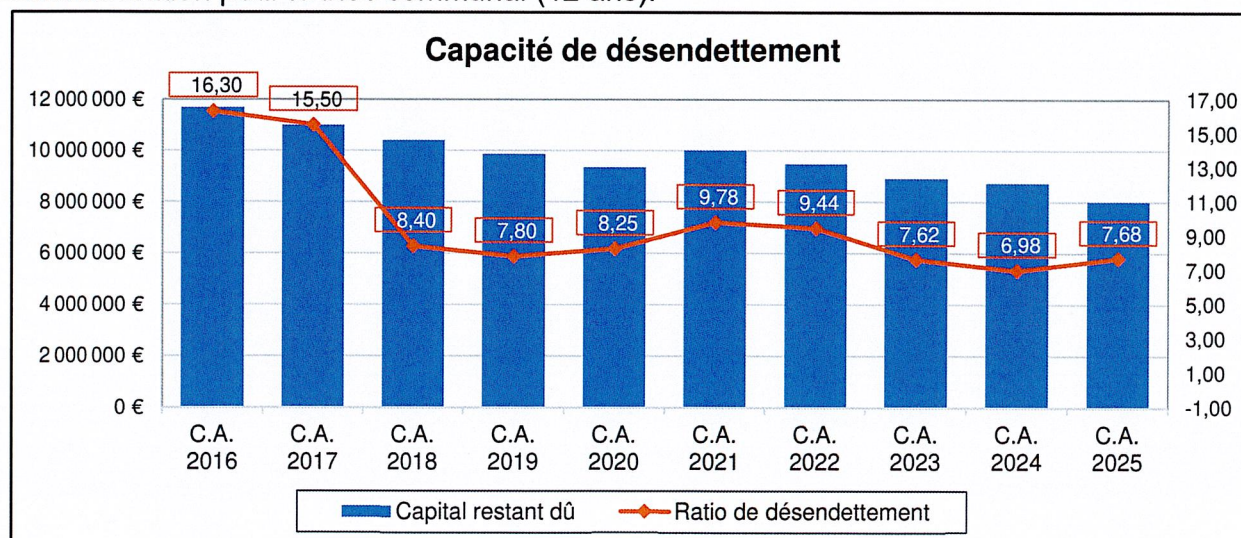
3. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Elle se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour notre commune évolue comme suit :

	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2021	C.A. 2022	C.A. 2023	C.A. 2024	C.A. 2025
Ratio	7,8 ans	8,25 ans	9,78 ans	9,44 ans	7,62 ans	6,98 ans	7,68 ans

La capacité de désendettement en 2025 est 7,68 ans, soit en dessous du seuil de recommandation pour le bloc communal (12 ans).



V - Les ratios financiers

Les ratios financiers prévus par le Code Général de Collectivités Territoriales ont évolué ainsi :

	C.A. 2022	C.A. 2023	C.A. 2024	C.A. 2025	Moyennes nationales de la strate DGCL (2024)
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 174,33	1 189,22	1 184,97	1 271,00	1 092,00
Produit des impositions directes / Population	536,19	579,06	599,95	605,87	621,00
Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 300,24	1 336,29	1 352,85	1 398,76	1 311,00
Dépenses d'équipement brut / Population	92,68	65,43	90,55	109,69	413,00
Encours de la dette / Population	1 127,02	1 063,12	1 044,31	960,18	768,00
Dotation globale de fonctionnement / Population	152,30	152,48	152,16	149,91	159,00
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	66,28 %	66,19 %	68,20 %	63,91 %	56,50 %
Dépenses fonctionnement et remboursement dette en capital / Recettes réelles fonctionnement	95,21 %	94,05 %	93,13 %	97,05 %	89,70 %
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles fonctionnement	7,13 %	4,90 %	6,69 %	7,84 %	31,50 %
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	86,68 %	79,56 %	77,19 %	68,64 %	58,60 %
Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement	9,18 %	10,44 %	11,10 %	8,95 %	16,24 %